



L'émergence de nouveaux acteurs de développement : Vers une relecture de l'aménagement du territoire en Tunisie post-révolution

Bassem Neifar ¹ ✉

¹ Académie de Nantes, France.

Résumé. Le 14 janvier 2011, la Tunisie, un pays en ébullition a obligé l'ex-président à quitter le territoire national. Tout est remis à plat : le système politique, la gouvernance, l'administration locale, la centralisation du pouvoir. La nouvelle constitution approuvée en 2014, tente de marquer une rupture avec la première république, centralisée, discriminante, inégalitaire. Elle donne une importance au fait local, aux acteurs dans les différentes régions. Dans son chapitre VII, la nouvelle constitution accorde une place importante à la gouvernance locale et à la décentralisation. Elle prévoit même la création de l'Instance du Développement Durable et des Droits des Générations Futures. En Tunisie, avec la nouvelle constitution et la signature des accords sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD), la transition démocratique n'a pas permis jusque-là, de repenser une nouvelle stratégie de planification territoriale. L'urgence demeure dans la finalisation des institutions nationales, prévues par la nouvelle constitution. Face à ce vide institutionnel, les différents acteurs locaux, à toutes les échelles, s'activent sur le terrain. La prolifération des associations, la multiplication des actions de *crowdsourcing* et de *crowdfunding*, sur les réseaux sociaux, a permis de mener des actions de sensibilisation et/ou d'*empowerment* au service d'un territoire ou d'un projet. Cette nouvelle forme de mobilisation, avec des revendications nouvelles, soucieuses d'une amélioration collective et d'un bien-être commun, a mis en valeur le rôle des acteurs locaux, dans le processus du développement, que ce soit à travers des campagnes de sensibilisation, de dénonciation d'abus de pouvoir ou de faits de corruption, ou encore de revendications de préservation de l'environnement, etc. Néanmoins, ces actions, bien qu'inédites, demeurent éloignées des récents combats écologiques, tels que ceux menés par les Zadistes, en France contre la mise en place d'aménagements spécifiques (Barrage de Sivens, Aéroport de Notre Dame des Landes, etc).

Mots-clés : Tunisie, crowdsourcing, développement, gouvernance locale.

Abstract. On 14 January 2011, Tunisia, a country in turmoil, forced its former president to leave. Everything is reviewed: the political system, governance, local administration, and centralisation of power. The new constitution, approved in 2014, attempts to mark a break from the first republic: centralised, discriminating, unequal. Instead, it emphasizes the importance of local stakeholders. In Chapter VII, the new constitution provides an important venue for local governance and decentralisation. It even allows for the creation of the Authority for Sustainable

CORRESPONDENCE:

✉ 1 rue des Noisetiers 44600 Saint-Nazaire, France.

✉@ bassem.neifar@ac-nantes.fr

Development and the Rights of Future Generations. In Tunisia, with the new constitution and the signing of agreements on the UN Sustainable Development Goals (SDGs), the democratic transition so far has prevented a rethink of a new territorial planning strategy. Urgency remains in the finalisation of national institutions foreseen by the new constitution. Facing this institutional vacuum, various local actors are active in the field at all scales. The proliferation of associations and multiplication of crowdsourcing and crowdfunding actions on social networks have allowed for awareness-raising and/or empowerment actions to serve a territory or a project. This new form of mobilisation, with new demands concerned with collective improvement and common well-being, has highlighted the role of local actors in the development process, whether through awareness campaigns, denouncements of abuse of power or acts of corruption, or even claims to preserve the environment, and others. However, these actions, while unprecedented, remain far from recent ecological struggles, such as those led by the Zadists in France against the implementation of specific projects (Sivens Dam, Notre Dame des Landes Airport, etc.).

Keywords: Tunisia, crowdsourcing, development, local governance.

Introduction

La Tunisie, en tant que pays en développement, est toujours confrontée à des difficultés pour trouver un modèle répondant aux besoins de sa population. L'État fort centralisé, a hérité depuis l'époque coloniale, d'un développement, qui privilégie l'axe littoral, Nord-Sud. Les chemins de fer et les routes relient les espaces riches en matières premières, aux villes portuaires, sur la côte-Est du pays. La faille s'est alors creusée et les disparités se sont accentuées entre deux Tunisie : l'une littorale, attractive, connectée et l'autre, composée des régions intérieures, pauvre, mal équipée et non attractive. À la fin de 2010, la Tunisie s'est heurtée à une crise économique et sociale de grande ampleur. Les émeutes se sont déclenchées, depuis la Tunisie intérieure, après l'immolation par le feu, d'un vendeur ambulancier, dans la ville de Sidi Bouzid, au Centre Ouest du pays. Tout l'Ouest du pays, marginalisé et délaissé, s'est embrasé. Quelques jours après, les revendications, qui étaient jusqu'à là apolitiques, se sont radicalisées et ont appelé à la chute du régime. Le 14 janvier 2011, un pays en ébullition a obligé l'ex-président à s'exiler, et à remettre tout à plat : le système politique, la gouvernance, l'administration locale, la centralisation du pouvoir. La nouvelle Constitution approuvée en 2014 tente de marquer une rupture avec la Première République, centralisée, discriminante, inégalitaire. Elle donne une importance au fait local, aux acteurs dans les différentes régions. Le rôle de ces acteurs n'a cessé de se développer profitant de la démocratie naissante et des possibilités ouvertes grâce aux réseaux sociaux.

L'objectif de cet article est de comprendre, en quoi le développement local, en Tunisie peut être pensé et conçu par des acteurs locaux, des réseaux sociaux, des groupes de pression. En quoi *l'empowerment* permet de contribuer à une meilleure connaissance des besoins locaux, une meilleure répartition des richesses ou au contraire à mettre un frein au développement, par des revendications communautaires, sectaires voire utopiques et pas réalisables ?

1. Un déséquilibre territorial ancré dans l'histoire

Se situant entre les deux bassins Nord et Est Méditerranéen, au point sud le plus étroit de la mer Méditerranée entre les deux bassins (Ouest et Est) et à proximité de Malte et de Sicile, la Tunisie, avec une ouverture maritime de plus de 1300 km est l'une des portes de l'Afrique pour l'Europe et le Moyen-Orient, et un carrefour de civilisations. Les comptoirs phéniciens et l'empire Carthaginois ne font que témoigner de l'importance historique de ses côtes. A ce propos, Belhèdi disait : "C'est le pays le plus « punicisé », le plus romanisé et le plus arabisé du Maghreb." (Belhèdi, 1992a, p.14). La colonisation n'a fait que renforcer cette tendance en donnant une plus grande ampleur aux côtes du pays, et surtout au littoral Nord. L'espace tunisien était façonné selon les intérêts de la colonisation. Les terres les plus fertiles et celles qui ont une situation foncière moins compliquée se trouvaient sans doute au nord du pays d'où l'intérêt de la colonisation pour ces espaces. Les industries étaient localisées essentiellement à Tunis et secondairement à Sfax. L'économie coloniale se basait surtout sur les villes portuaires ; puisque ces dernières représentent les lieux de transformation, de revalorisation, d'exportation et de redistribution. Ces villes sont reliées avec l'arrière-pays agricole et minier et entre elles par des réseaux de routes et de voies ferrées. La colonisation a donc favorisé le littoral oriental ainsi que le nord du pays. Le premier, en développant les principales villes portuaires, à savoir : Tunis, capitale et premier centre administratif, économique du pays, Sousse et Sfax, deux villes du centre jouant le rôle de relais de la capitale. La côte nord, où se trouvent les terres considérées comme les plus fertiles du pays a également bénéficié de l'implantation des colons. L'essentiel des investissements au cours de cette période a été concentré le long de la côte de Bizerte jusqu'à Sfax, soit approximativement la moitié du littoral est du pays. La partie sud de la zone côtière est restée marginalisée, sous contrôle militaire, comme le reste de la Tunisie méridionale. À la veille de l'indépendance, l'espace tunisien se trouve donc en situation de grand déséquilibre.

1.1. Le jeu de territoire, un diagnostic prospectif participatif

L'élite politique au pouvoir a été confrontée depuis 1956 à une multitude de problèmes d'ordre spatial. Les déséquilibres Nord - Sud et littoral - intérieur ont constitué de véritables entraves à un développement général et équitable. Cette situation n'a pas été engendrée exclusivement par l'administration coloniale, mais c'est tout l'héritage historique du pays qui en est aussi la cause.

1.1.1. Une politique industrielle essentiellement littorale

Après une période d'observation et d'hésitation marquée par l'absence de véritables programmes économiques et qui a duré de 1956 jusqu'au début des années 1960, les pouvoirs publics se sont lancés dans une politique fortement guidée par les services de l'Etat. Cette politique dirigiste prévoyait que tout processus de développement nécessite une industrialisation afin de limiter la dépendance du pays vis à vis l'extérieur. C'est l'industrie de substitution des importations qui devait guider le pays vers un véritable développement. En 1962, 70% des établissements industriels se concentraient dans l'agglomération tunisoise. Afin de réduire le déséquilibre entre la capitale et les autres régions d'une part, et entre les régions littorales et celles de l'intérieur d'autre part, l'État s'est lancé dans la constitution des pôles régionalisés, en implantant de nouvelles unités industrielles dans le pays. L'industrialisation a été réalisée au début des années 1960 avec la création du complexe sidérurgique de Menzel Bourguiba, de celui de la pâte à papier de Kasserine, du complexe textile de Ksar Hellal, de l'usine de sucre de Béja, des cimenteries dans plusieurs villes sans oublier, aussi le rachat de la N.P.K. (industrie phosphatière) à Sfax par l'État et sa rénovation. Le complexe sidérurgique de Menzel Bourguiba et le complexe chimique de Gabès représentaient les deux principaux pôles industriels. Cependant l'essor des industries de Gabès, contrairement à celles de Menzel Bourguiba, ont pris du retard en raison de difficultés de financement. À retenir aussi que la mise en valeur du phosphate tunisien et le projet de Gabès n'ont été prévus que pour faire face au déficit dans la balance des paiements et compenser l'augmentation des importations de biens d'équipement pour les industries de substitution. Les perspectives décennales des années 1960 ont pu créer une bonne base industrielle mais celle-ci n'a pas pu réduire le déséquilibre entre le littoral et l'intérieur. En effet, en 1972, 91% des emplois industriels et 88% des établissements se concentraient dans les gouvernorats littoraux. Ceci montre que les efforts de l'État pour diminuer les déséquilibres régionaux n'ont pas favorisé une plus grande homogénéité du développement entre les régions intérieures et le littoral. Les délocalisations à partir de la capitale n'ont bénéficié qu'autres espaces littoraux, à savoir : le Sahel, Nabeul, Sfax, Gabès... (Figure 1).

Les années 1970 sont marquées par l'arrêt de la politique socialisante de l'État et un changement d'orientation en faveur d'une économie extravertie et libérale. Les décideurs pensaient que le retard technologique, l'exiguïté du marché national et le manque de capitaux locaux constituaient les principaux obstacles à une industrialisation réussie, c'est pourquoi l'État a choisi de privilégier les industries tournées vers l'exportation. C'est par le biais de la loi de 69-35 de juin 1969 que l'État a mis en place le code des investissements. Cette loi a été modifiée par la loi 74-74 en



Figure 1. Carte des gouvernorats de la Tunisie

Source : auteur

1974 afin de donner plus de souplesse aux investisseurs, tout en instaurant une division du territoire national en 3 zones éligibles à différentes aides et mesures en rapport avec leur degré d'industrialisation. Simultanément, les industries exportatrices ont bénéficié de la loi 72-38 du 27 avril 1972, leur donnant d'amples avantages. Au cours de cette même période, la réalisation du complexe chimique de Gabès a commencé avec un peu de retard, et c'est à la suite de la réalisation du port de commerce entre 1969 et 1974 que la première tranche des industries chimiques maghrébines pour la production d'acide sulfurique et phosphorique fut réalisée. La

poursuite des réalisations de ce complexe s'est déroulée à partir de 1982 avec la mise en service des I.C.M. II (Industries Chimiques Maghrébines) puis avec la S.A.E.P.A. (Société Arabe des Engrais Phosphatés et Azotés) complétée par la création de la S.A.E.P.A. II, renforçant encore plus le poids du littoral oriental, notamment en direction du sud. Les statistiques montrent que la part de Tunis dans les établissements par rapport au reste du territoire national est passée de 87% en 1950 à 43% en 1982, et de 84,2% à 47,5% pour les salariés (Dlala, 1986). Au total, 88% des investissements lors de cette période ont été orientés vers la Tunisie littorale. Quant aux industries dites exportatrices, elles se sont localisées à 93% sur le littoral du pays profitant de certaines traditions artisanales et d'un certain savoir-faire comme dans le secteur textile au Sahel.

1.1.2. La politique touristique

Le tourisme n'a jamais été une priorité dans la politique de l'État, jusqu'à la première moitié des années 1960. Mais par la suite, les « perspectives décennales » (1961-1971) ont inscrit le développement de ce secteur, comme priorité des politiques publiques. La S.H.T.T. (société hôtelière et touristique de Tunisie), une société para-étatique, a été créée en 1959 pour servir d'outil principal de l'investissement étatique dans le secteur. L'État a préféré s'investir dans les espaces littoraux ayant déjà des traditions balnéaires comme Djerba, Tunis, Bizerte, Sousse, Monastir, Hammamet... Le succès du tourisme à partir de 1964 a poussé les pouvoirs publics à changer de stratégie en donnant plus d'importance à ce secteur, et à partir de 1965, une véritable planification touristique a vu le jour. L'État s'est désengagé de plus en plus de l'investissement direct tout en incitant les investisseurs privés nationaux et étrangers à s'investir dans le secteur. Ceci apparaît avec le décret 66-339 du 2 septembre 1966, qui leur donne des facilités notables dans le tourisme. Celui-ci paraissait à cette époque comme secteur refuge par rapport à un contrôle étatique sévère pour les autres secteurs et branches économiques. En 1968, 90% des 24000 lits du pays se situaient sur la côte (Sethom, 1992). Les principaux espaces favorisés étaient Hammamet-Nabeul, Sousse-Monastir et Jerba-Zarzis. Le capital étranger a profité du code des investissements de 1969 et de la loi de 1972 relative aux investissements internationaux dans l'industrie et le tourisme. D'autres facilités pour les étrangers ont été accordées avec la création de la B.N.D.T. (Banque Nationale de Développement Touristique). D'autre part le code des investissements touristiques a vu le jour en 1985 avec la loi 86-85.

Avec le début des années 1990, le destin du littoral tunisien paraît finalement tracé puisque cet axe regroupe en 1994 près de 65% de la population contre 60% en 1956 (INS, 1966-2014). D'autre part, ce même espace rassemble aussi 85% de la population urbaine du pays, les 3/4 des villes de plus de 50000 habitants et 2/3 de celles de plus de 5000 habitants (Belhédi, 1999). Le littoral reste aussi l'espace agricole principal puisque les 3/5 de la production agricole s'y localisent. Les industries, quant

à elles, n'ont cessé de s'y développer pour y représenter 85% de l'emploi manufacturier, et 94% des établissements. Pour le secteur touristique, plus de 95% de la capacité hôtelière du pays, ainsi que des nuitées et de l'emploi se localisent sur le littoral. Le littoral tunisien ne représente que 27% de la superficie du pays, mais concentre les activités économiques, les principales infrastructures et une grande partie de la population. Depuis 1986, avec l'application du programme d'ajustement structurel (P.A.S) et l'insertion de plus en plus accélérée de la Tunisie dans l'économie mondialisée, suite notamment à la signature de l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne de 1995, les espaces les plus "matures" et les plus concurrentiels, présentant les meilleurs avantages comparatifs, notamment en termes d'infrastructures, voient leur essor s'amplifier. Parallèlement, L'État, soumis au P.A.S. renonce désormais à s'investir dans les régions intérieures défavorisées. A contrario, le capital privé, et en dépit des aides à l'investissement dans les régions intérieures, telles que prévues par le code des investissements de 1993, est peu incité à se localiser dans ces mêmes régions et voit dans l'espace littoral la clé de tout investissement rentable.

1.2. Un aménagement du territoire pragmatique renforce les déséquilibres territoriaux

La Tunisie a défini officiellement sa politique d'aménagement du territoire à partir de 1985 lors de l'adoption du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Néanmoins, avant 1985, un premier projet d'aménagement du territoire tunisien avait été esquissé. En effet, dès 1973, le pouvoir central a élaboré un premier document de planification du territoire, qui s'intitule « villes et développement » et qui a été réalisé par le « DAT - Groupe Huit » (Daoud, 2011). Il a couvert la période de 1956 à 1985. Ce document de planification avait comme objectif la mise en place d'une politique de planification et l'affirmation de l'État-Nation. Au fur et à mesure, la planification du territoire a été renforcée avec la création des différents plans et schémas de planification économiques et urbains, ayant pour finalités la satisfaction des besoins du territoire national en équipements et une organisation harmonieuse de l'espace prenant en compte les distorsions spatiales et les disparités socio-économiques. De ce fait, le territoire tunisien est « couvert » par une variété de documents à différentes échelles, à savoir : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (S.N.A.T.) rebaptisé vers les années 1990 Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire (S.D.A.T.), les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (S.R.A.T), les Plans Directeurs d'Urbanisme (P.D.U.), les Plans d'Aménagement Urbain (P.A.U.) et les Plans d'Urbanisme ou Plans d'Aménagement de Détail (P.A.D). Vers la deuxième moitié des années 1990, d'autres documents ont vu le jour comme les Schémas d'Aménagement des Zones Sensibles qui sont apparus

suite à la montée des préoccupations environnementales et à l'émergence de la perspective du développement durable chez les acteurs de l'aménagement.

Le planificateur s'est heurté à un dilemme : soit proposer des scénarios de décentralisation et de rééquilibrage régional, ou bien, se plier aux exigences d'une économie ouverte en privilégiant le développement des installations portuaires et aéroportuaires déjà existantes. En effet il a fallu arbitrer entre la volonté de créer une véritable décentralisation et déconcentration qui réduise la macrocéphalie tunisoise et favorise un meilleur équilibre territorial, et le désir de répondre aux exigences du Programme d'Ajustement Structurel, entre un scénario d'équilibre interrégional et un autre de concentration littorale. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1985 a fondé tous ses scénarios sur le phénomène migratoire. Le SNAT répondit à ce dilemme en prévoyant que toutes les régions et essentiellement celles de l'Ouest et du Sud devaient garder leur population ou au moins ne laisser que la moitié de l'accroissement naturel partir vers les centres urbains du Nord-Est et du Centre-Est. Le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire de 1996, quant à lui, a considéré que l'engagement de la Tunisie dans la voie de la mondialisation, avec la signature d'un accord de libre-échange avec l'Union Européenne en 1995, devait rendre l'économie du pays plus concurrentielle en dotant le pays d'une base industrielle solide. Or, cette dernière ne pouvait être édiflée, selon le SDAT, que dans les villes ; mais pas n'importe lesquelles, les villes ouvertes sur le monde extérieur étant sises dans les régions côtières. « L'avenir se jouera dans les villes...il faudra des villes efficaces et conviviales, fortement connectées entre elles et avec l'extérieur, offrant une large gamme de services aux entreprises... » (Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1997, p. 6). Selon le schéma, tout doit se jouer autour des ports, points de relais entre le pays et le reste du monde et permettant de réduire les coûts logistiques. « Organiser la logistique nationale à partir d'un système inter-métropolitain centré sur le rail, assurant la connexion des ports avec les plates-formes métropolitaines multi-modales. » (Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1997 p. 18). De ce fait, le SDAT recommande l'organisation de l'espace tunisien autour d'un axe principal qui relie Tunis à Sousse et cette dernière à Sfax. Cela suppose de renforcer le poids de Tunis pour en faire une métropole internationale, celui de Sousse et Monastir comme métropole régionale, et finalement de faire de Sfax une métropole interrégionale. Par voie de conséquence, le SDAT ne considère plus le littoral comme un espace saturé qui ne pourrait plus absorber les flux migratoires mais au contraire, ce sont les régions intérieures qui sont désormais considérées comme surpeuplées, le littoral avec tout son potentiel économique ayant vocation à accepter les gens provenant des régions intérieures. Les documents de planification tunisienne ont évolué selon les besoins de développement national, mais surtout sous l'influence du contexte économique mondial. Le scénario d'équilibre du SNAT de 1985 n'était-il pas le reflet de la double

polarisation à l'échelle internationale marquée par la subdivision du monde en deux blocs, entre les États-Unis d'un côté et l'ex URSS de l'autre ? Toutefois, le renforcement de l'axe littoral du SDAT de 1996 ne reflète-t-il pas finalement la mutation du contexte géopolitique et économique mondial avec la chute de l'URSS et la « fuite en avant » des États Unis désireux d'imposer le modèle économique libéral mondialisé comme solution unique pour faire face aux problèmes économiques, ce qui dans le cas tunisien implique une concentration des hommes et des activités sur les lieux d'échanges, à savoir les sites portuaires ? Il s'avère donc qu'entre les années 1980 et 1990, on a assisté à un changement radical de paradigme de l'aménagement, entériné par le passage du SNAT au SDAT.

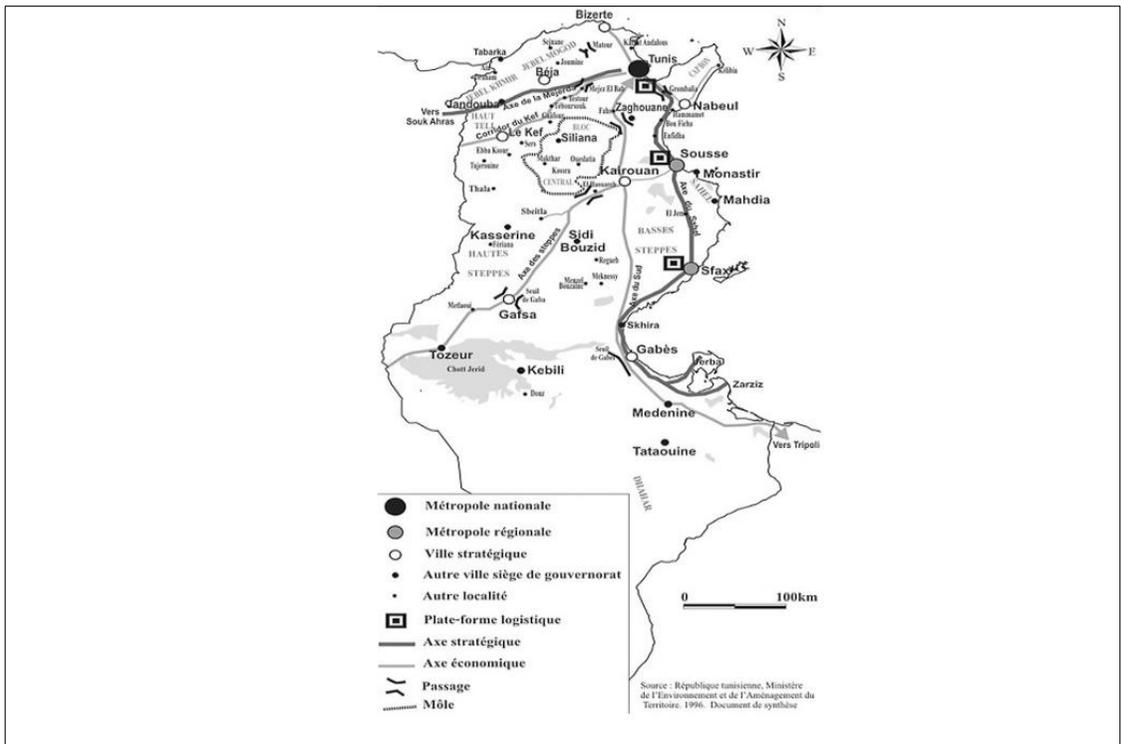


Figure 2. Carte, document de synthèse

Source : Schéma Directeur d'Aménagement du territoire 1996, Ministère de l'Aménagement du Territoire

1.3. Les déséquilibres territoriaux accentuent la crise du pays et favorisent le déclenchement d'une révolution

Au bout de trois ou quatre décennies, les pouvoirs en place ont réussi à diminuer l'écart de développement entre le Nord et le Sud. Néanmoins, en dépit de quelques actions étatiques menées lors de la période coopérative (entre les années 1960 et 1970), le déséquilibre est resté flagrant entre le littoral et l'intérieur mais aussi entre la

ville et la campagne. Les différents programmes du FMI (P.A.S 1986 et mise à niveau en 1995) et aides au développement ont imposé à la Tunisie un traitement peu significatif pour les chômeurs et surtout les jeunes. L'État limitant son action au développement des infrastructures lourdes, la politique de l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous, menée par Bourguiba après l'indépendance, n'a eu pour autre résultat que de déboucher sur une crise sans précédent, avec nombre croissant de chômeurs hautement qualifiés. Le taux de chômage officiel a atteint 14% en 2010 alors que des statistiques officieuses font état de 25%. En 2013, le taux officiel est passé à 16%. La crise de la Tunisie a été amplifiée par l'étouffement et le verrouillage de la vie politique, le non-respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine. C'est ainsi que fin 2010, la Tunisie s'est heurtée à une crise économique et sociale de grande ampleur. Les émeutes se sont déclenchées, depuis la Tunisie intérieure. Tout l'Ouest du pays, marginalisé et délaissé, s'est embrasé. Quelques jours après, les revendications, jusqu'alors apolitiques, se sont radicalisées et accompagnées d'appels à la chute du régime. Le 14 janvier 2011, le régime ancien prenait fin, et l'ordre ancien remis en question sur tous les plans.

2. Une nouvelle république et de nouveaux acteurs

La nouvelle Constitution approuvée en 2014 tente de marquer une rupture avec la première république, centralisée, discriminante, inégalitaire. Elle donne une importance au fait local, aux acteurs dans les différentes régions. Dans son chapitre VII, la constitution accorde une place importante à la gouvernance locale et à la décentralisation. Elle prévoit même dans son chapitre VI, la création de l'Instance du Développement Durable et des Droits des Générations Futures. La nouvelle constitution se montre avant-gardiste et donne une importance notoire aux grandes questions de développement durable, d'équité et de justice sociale. Pour faire face à un mal qui gangrène la Tunisie depuis des décennies, voire depuis des siècles, il a fallu repenser le cadre législatif centralisateur et bureaucratique qui a fait qu'il y avait plusieurs Tunisie : Celle des villes côtières, développée connectée, moderne, attractive et vitrine d'un pays progressiste, vantée par le pouvoir central ; celle des régions intérieures et de leurs villes ; et enfin, une troisième, également littorale mais pauvre et délaissée par le pouvoir central , en marge de la dynamique des villes côtières, L'Assemblée Constituante, élue par le peuple, a rédigé la nouvelle Constitution qui était sensible aux revendications de la révolution et notamment aux déséquilibres et aux disparités socio-spatiales dans le pays. En cherchant à y remédier les principes constitutionnels qui traitent la question de la gouvernance locale reposent sur les principaux principes suivants :

- Le principe de l'autonomie administrative et financière ;
- Le principe de solidarité entre les régions ;

- Le principe d'une coopération décentralisée ;
- Le principe de la démocratie participative et de la gouvernance ouverte ;
- Le principe de la bonne gouvernance pour la gestion des affaires locales ;
- Le principe du contrôle a posteriori et la suppression de toutes formes de contrôle administratif ;
- Le principe de recours à la justice pour tout ce qui précède les activités et les décisions émanant des collectivités locales ou ce qui en relève.

2.1. Les institutions de la République et l'aménagement du territoire

Les révoltes populaires de 2011 ont été qualifiées par certains de « printemps arabe » mais d'autres ont mentionné qu'il s'agit juste d'un printemps tunisien, dont l'onde de choc s'est étendue au-delà de la Tunisie, dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient. La Tunisie demeure aujourd'hui le seul pays de la région qui a su tirer profit de cette déstabilisation des systèmes politiques, que ce soit en matière de libertés individuelles ou en démocratie participative. Dans ce contexte, après les deux expériences d'aménagement du territoire en Tunisie de 1985 et de 1996, et afin d'adapter les lois de la République à la nouvelle Constitution, un nouveau Code d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme et de la Construction (CATUC) a été préparé par la Direction Générale de l'Urbanisme (DGU) du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire à travers et en collaboration avec des acteurs privés. Ce nouveau code a été présenté en 2015, mais a été vite retiré par la Présidence du Gouvernement. Ce projet n'avait pas pris en considération les travaux de préparation du nouveau Code des Collectivités Locales, mentionné dans la Constitution et qui était censé créer le cadre institutionnel pour la nouvelle gouvernance locale. Après sa finalisation, ce code a été soumis au vote de l'Assemblée des Représentants du Peuple, à la veille des élections municipales de 2018 (Ben Jelloul, 2017). Le Code des Collectivités Locales a détaillé les strates de la décentralisation et de la gouvernance locale citées dans le chapitre VII de la Constitution. Il prévoyait une nouvelle organisation du territoire reposant sur trois échelons territoriaux : Les communes, les départements et les régions. La Constitution donne aussi la possibilité de rajouter d'autres échelons administratifs.

2.2. De nouveaux intervenants dans l'aménagement du territoire

De 2011 à 2019, La Tunisie a connu sept chefs de gouvernement, quatre Présidents de la République et plusieurs remaniements ministériels. Cette instabilité gouvernementale a été aussi fragilisée par un contexte régional compliqué avec le printemps arabe et la chute, en 2011, du Régime de Kadhafi, en Libye, pays frontalier de la Tunisie. L'année 2015 fut aussi une année difficile pour la Tunisie avec plusieurs attentats visant des touristes, dans la station balnéaire de Sousse, au Musée du Bardo, et contre le bus de la garde présidentielle. Ces attentats ont fortement

impacté le tourisme et l'investissement étranger. De plus, les grèves successives et les revendications sociales et populaires, dans les différentes régions du pays ont fait fuir les investisseurs étrangers et ont renforcé la méfiance des acteurs externes quant à la stabilisation sociale, politique et économique de la Tunisie.

La mise en place de la nouvelle organisation du territoire tunisien, prévue dans la nouvelle Constitution, a connu un retard certain. Les premières élections locales libres de l'après-révolution ne purent avoir lieu qu'en mai 2018. Il a fallu donc attendre sept années pour combler ce vide institutionnel, au niveau de l'action municipale. Ces élections ont engendré une nouvelle carte politique à l'échelle des communes. Avec les élections municipales, la gouvernance locale et la décentralisation sont devenues peu à peu effectives. Pourtant la nouvelle Constitution ne s'arrête pas à cet échelon. Elle prévoit deux autres découpages administratifs : les départements et les régions.

2.2.1. Le Web, 2.0 et 3.0 : une nouvelle approche du territoire

L'analyse systémique utilisée par la géographie pour comprendre l'interaction de l'action de l'Homme avec son espace n'avait pas été impactée par le développement du web jusqu'au début des années 2000. A partir de la mise en place du Web 2.0, l'analyse des systèmes intègre désormais les actions et les implications de l'Homme au quotidien dans son espace. Le Web 2.0. a permis à la géographie, à partir d'expressions virtuelles sur la toile, d'étudier les logiques humaines et les dynamiques spatiales sur le terrain. La diffusion du contenu du web a été réservée exclusivement aux développeurs et aux techniciens web. Les sites correspondaient à des compagnies, et des organismes publics ou privés. Depuis 2004, de nouvelles applications ont permis aux internautes de publier et diffuser leurs contenus, sans pour autant être des professionnels du Web ou des programmeurs chevronnés : c'est le domaine du Web 2.0. A partir du 2016, c'est l'avènement du Web 3.0 qui a permis de personnaliser les données pour chaque internaute grâce au développement des applications mobiles.

En dépit de l'éloignement géographique, le web a permis le partage des expériences, ce qui a favorisé un approfondissement de la connaissance des espaces. Le web renforce l'intelligence collective. En d'autres termes, « La capacité des individus à s'informer, à se coordonner et à coopérer est tellement accrue que l'économie, la culture et la politique sont transformées par la généralisation de l'intelligence collective à l'ensemble des pratiques individuelles, ... » (Beaude, 2012, p. 162). Le *crowdsourcing* se définit comme l'action d'un groupe pour préparer un projet. On parle d'un *crowdsourcing* actif lorsque les contributeurs travaillent pour trouver une solution à un problème. Le *crowdsourcing* passif c'est lorsque les contributeurs interprètent des résultats afin de comprendre un phénomène.

Wikileaks, Wikipedia, OpenStreetMap, TripAdvisor, Youtube, sont des sites qui permettent de faire du *crowdsourcing*.

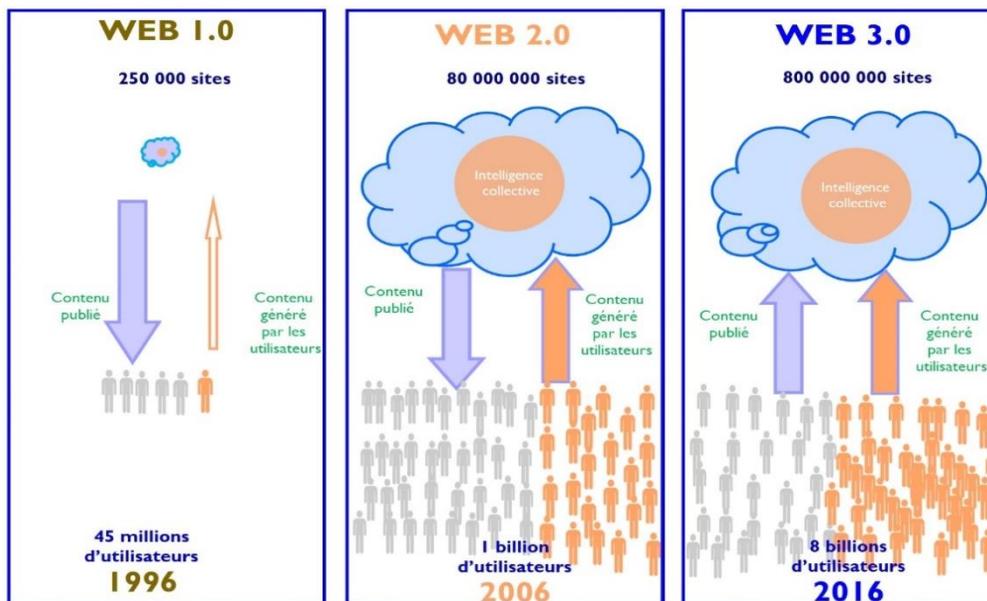


Figure 3. Du Web 1.0 au Web 3.0

Source : Lee (2018) et Choudhury (2014) avec des modifications apportées par auteur

2.2.2. De « Winou El pétrole » au « Winou Etrottoir » : les nouveaux acteurs de la toile ?

Avec le Web 2.0, des voix nouvelles ont pu se faire entendre pour exiger une transparence dans le processus de gouvernance territoriale, à travers une implication accrue dans les prises de décision et de contrôle des administrations. La campagne « Winou El Pétrole », lancée en 2015, sur les réseaux sociaux est un exemple révélateur de la pression que peut exercer une action de crowdsourcing, initiée par des activistes sur Facebook. Plusieurs pages Facebook ont été créées et des personnalités politiques et de la société civile se sont ralliés à cette cause. A partir de plusieurs appels sur la toile, plusieurs manifestations ont été organisées, dans plusieurs régions du pays. « Winou El Pétrole » revendique une nationalisation des richesses énergétiques et une meilleure transparence dans l'octroi des autorisations d'exploitations, surtout pour les exploitants étrangers.

Cette action qui a vu le jour sur la toile n'est pas la seule à avoir été lancée sur les réseaux sociaux et l'expression « Winou ? », qui veut dire : « où est-il ...? » est devenue un slogan pour interpeller le gouvernement, les acteurs locaux et les organismes publics afin de demander des comptes, exercer une pression, s'opposer à la réalisation d'un projet, etc. Cette action d'*empowerment* vise aussi à sensibiliser ou alerter les populations sur des questions de citoyenneté, d'abus de pouvoir, de bien vivre ensemble, etc. « Winou Etrottoir » est une autre action qui a vu le jour sur

Facebook. Elle visait à dénoncer l'occupation des trottoirs par d'autres usagers dans les villes. En effet, certains trottoirs sont devenus des lieux de stationnement ou une extension des terrasses de cafés et des restaurants. « Winou Etrottoir » lancé en 2014, à partir d'une simple page Facebook, compte aujourd'hui près de 107 000 membres sur tout le territoire. Ce groupe Facebook a même évolué en 2016, en une association et a signé, la même année, une charte avec 13 partis politiques pour favoriser la bonne gouvernance et la transparence ; le cadre de vie et l'urbanisme ; le transport et la mobilité et la démocratie participative.

Conclusion

Aujourd'hui la géographie s'intéresse de plus en plus à ce qui se passe sur la toile et notamment les différentes formes d'expression sociale. La société civile continue à profiter des libertés constitutionnelles inscrites dans la Constitution de 2014 afin d'exercer une pression sur le pouvoir en place. Toutes les initiatives qui ont vu le jour sur le terrain ont été initiées sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook puis relayées sur le terrain. Cet outil a été déterminant pour faciliter le départ précipité de Ben Ali et continue aujourd'hui de faire avancer cette dynamique révolutionnaire et ce processus démocratique. Les projets de lois évoqués par certains députés pour tester la réaction de la société civile et les internautes font même reculer certains projets de lois ou modifier certains autres. La prolifération des associations, la multiplication des actions de *crowdsourcing*, sur les réseaux sociaux, a permis de mener des actions de sensibilisation, d'*empowerment* pour défendre un territoire, ou des propositions. Cette nouvelle forme de mobilisation, avec des revendications nouvelles, soucieuses d'une amélioration collective et d'un bien-être commun, a renforcé le rôle des acteurs locaux, en matière de développement et d'aménagement territorial, à l'image des actions menées par « Winou Etrottoir » sur le terrain.

L'instauration des institutions nationales, prévues par la nouvelle Constitution, reste une nécessité, d'autant plus que le pays est aussi engagé, avec les pays membres de l'ONU, dans l'agenda 2030, sur les Objectifs de Développement Durable ODD.

Néanmoins, les actions issues de la société civile, bien qu'inédites, posent parfois quelques problèmes et entravent le développement par des revendications communautaires, sectaires voire utopiques. Dans ce contexte, nous citons l'exemple du blocage, en 2017, par des sit-inneurs, de l'accès aux sites pétroliers de la région du Kamour, au gouvernorat de Tataouine, pour réclamer la création de 3000 emplois et d'un fond régional de développement. Ces actions qui partent de demandes sociales groupées demeurent éloignées des récents combats écologiques, menés par les Zadistes, en France contre la mise en place d'aménagements spécifiques (Barrage de Sivens, Aéroport de Notre Dame des Landes, etc).

Déclaration de divulgation

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été signalé par les auteurs.

Références

- Beaude, B., (2012). *Internet : changer l'espace, changer la société*. Limoges : FYP éditions.
- Belhédi, A. (1992a). *Société, espace et développement en Tunisie*. Tunis : PUT, FSHS, 262 p.
- Belhedi, A. (1992b). *L'aménagement de l'espace en Tunisie. La reproduction ou l'alternative ?* Thèse d'Etat volume III, Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 267 pages.
- Belhedi, A. (1992c) *L'organisation de l'espace en Tunisie. Production et reproduction de l'espace*. Thèse d'Etat volume II, Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 270 pages.
- Belhédi, A. (1999). Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux. *Méditerranée*, 1-2, 63-72.
- Ben Jelloul, M. (2017). L'aménagement du territoire national et les contraintes de la nouvelle gouvernance dans la Tunisie postrévolutionnaire, *L'Année du Maghreb*, 16, 31-52.
- Choudhury, N. (2014). World Wide Web and Its Journey from Web 1.0 to Web 4.0.) *International Journal of Computer Science and Information Technologies*, 5(6), 8096-8100.
- Daoud, A. (2011). La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire. *EchoGéo* [En ligne], Disponible à : <http://journals.openedition.org/echogeo/12612> [Consulté le 04 décembre 2018].
- Dlala, H. (1993). *Structuration et fonctionnement de l'espace industriel tunisien (approche macroscopique)*. Thèse d'Etat, Publication de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 534 pages.
- Institut National de la Statistique – INS (1966-2014). Recensements de la population et de l'habitat : 1966, 1984, 1994, 2004, 2014, Tunis.
- Lee, C. (2018). Web 1.0, 2.0, 3.0 how it evolve [En ligne], Disponible à : <https://digitalrevolution.home.blog/2018/08/11/web-1-0-2-0-3-0-how-it-evolve/amp/> [Consulté le 11 octobre 2019].
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (1997 & 2002). *Schéma directeur d'aménagement du territoire national, synthèse*. Tunis.
- Sethom, N. (1992) *L'industrie et le tourisme en Tunisie : étude de géographie du développement*. Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 2 volumes ; 635 pages.